

PROCÈS VERBAL Réunion du Conseil Municipal

Exécution de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales

COMMUNE DE SAINT CYR LE GRAVELAIS

Séance du 29 FEVRIER 2024

Date de convocation :

23/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 février à vingt heures quinze minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT CYR LE GRAVELAIS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Louis MICHEL, maire.

Date d'affichage : 01/03/2024

Nombre de conseillers

En exercice: 14

Présents : 13

Pouvoirs : 1

Votants: 14

Secrétaire de séance : Sandrine PLANCHENAULT

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir	Pouvoir donné à
Annette BEDOUET	\boxtimes			0
Géraldine BLIN	\boxtimes			0
Soizic CHEVALLIER	\boxtimes			0
Christian GABLIN	\boxtimes			0
Didier JAGLINE	\boxtimes			0
Jean-Claude LOCHIN	\boxtimes			0
Nathalie LORET	\boxtimes			0
Louis MICHEL	\boxtimes			0
Ludivine MURI	\boxtimes			0
Loïc PEYON	×			0
Sandrine PLANCHENAULT	\boxtimes			0
Mégane RENOUARD-BOUTEMY	×			0
Olivier RENOUX		\boxtimes	×	Jean-Claude LOCHIN
Frédéric RONDEAU	\boxtimes			0

M. Louis MICHEL déclare la séance ouverte à 20h15 et procède à l'appel. Le quorum est respecté avec 13 présents et un pouvoir soit 14 votants. Mme Sandrine PLANCHENAULT est nommée secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du **15 février 2024** est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR:

Approbation du PV du conseil municipal du 15 février 2023 Présentation des devis engagés et signés par le Maire dans le cadre de sa délégation de signature Droit de préemption urbain

<u>URBANISME</u>

Modification PLUI N°4
Clos des Mesliers tranche 2 Maîtrise d'œuvre

FINANCES

Validation tarification casse mobilier urbain salle des fêtes Clos des Mesliers tranche 2 prix de vente m2 Budget principal et budget annexe du Clos des Mesliers

- Compte financier unique
- Affectation du résultat

Budget primitif 2024

Divers:

Projet dates prochaines réunions du conseil municipal :

- ➤ 11 avril à 20h15
- > 23 mai à 20h15
- > 20 juin à 20h15
- · Questions diverses

N°91

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Exécution et passation des marchés de fournitures et de services alinéa 4, article L.2122-22 du CGCT

Objet	Entreprise retenue	Montant HT	Imputation budgétaire (Chapitre/Opération-Compte)
		Fonctionneme	nt
Location nettoyeur haute pression	LOXAM	393,65 €	011- 613
Support drapeaux	ABC Métallerie	254.68 €	011- 60632
Peinture 18 rue de Bretagne	Colorisme	550.00€	011- 615228

Droit de préemption urbain alinéa 15, art.L.2122-22, CGCT

N°	Adresse du terrain	Section cadastrale
2024-02	26 rue du Maine	AB 439

N°92	URBANISME	
	Modification PLUI N°4	

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2024-05

Monsieur le Maire présente les documents qui ont été envoyés aux conseillers municipaux avec la convocation.

Le Conseil Municipal, n'a pas d'observations particulières à formuler et prend acte des projets dans cette modification N°4 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Pour: 13

Contre: 0

Abstention: 0

N°93

URBANISME

Maîtrise d'oeuvre Clos des Mesliers Tranche 2

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2024-06

Monsieur le Maire présente les deux propositions reçues concernant la maîtrise d'œuvre pour la tranche 2 du lotissement du Clos des Mesliers, Kaligéo et Arnaud Legendre.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré valide la proposition de Arnaud Legendre pour un montant de 18 000 € HT pour la maîtrise d'œuvre de la tranche 2 du lotissement du Clos des Mesliers.

Et charge Monsieur le Maire de signer les documents liés à ce marché.

Pour: 13

Contre: 0

Abstention: 0

Saint Cyr le Gravelais

Conseil municipal du 29/02/2024

N°94 FINANCE
Tarification salle des fêtes casse mobilier urbain

RAPPORTEUR: Louis MICHEL

Délibération 2024-07

Monsieur le Maire présente la liste du mobilier urbain pour les locations de salles, cette liste sera jointe au contrat de location et facturé en cas de casse aux locataires des salles.

Luminaire extérieur $550 \in HT$ Banc $580 \in HT$ Banquette $765 \in HT$ Cendrier $180 \in HT$ Grand portail coulissant $3000 \in HT$ Portail 2 battants $1200 \in HT$ Panneau rigide $55 \in HT$

Pour: 13

Contre: 0

Abstention: 0

N°95 FINANCE

Clos des Mesliers Tranche 2 prix de vente au m2

RAPPORTEUR: Louis MICHEL

Délibération 2024-08

Les travaux de viabilisation de la tranche 2 du lotissement du Clos des Mesliers vont pouvoir commencer. Il convient de déterminer le prix de vente des lots en vue de leur commercialisation.

Le montant de l'opération est estimé à 661 000 € pour une superficie à commercialiser de 7830 m2 pour 15 lots dont un habitat collectif, ce qui correspond à un prix de revient de 84,42 TTC.

Sachant que ce lotissement est assujetti à la TVA, la commune devra s'acquitter de la TVA.

Le Prix de vente proposé est de 65 € HT soit 78 € TTC.

Le conseil municipal, après délibération,

Considérant le prix de revient de l'opération,

- Décide de vendre des lots au prix de 65 € HT le m2 sur les 14 lots sauf pour le lot réservé à l'habitat collectif. Le tarif sera fixé ultérieurement avec le prestataire en charge de ce projet.
- Autorise le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots.

Pour: 13

Contre: 0

Abstention: 0

N°96

FINANCE

Vote des CFU reporté sur la prochaine réunion.

N°97 FINANCE

Reprise anticipée résultat du Budget principal 2023

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2024-09

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Cette année la commune s'est portée volontaire pour le Compte Financier Unique qui va remplacer le compte de gestion et le compte administratif. Ce compte financier unique n'a pas pu être produit avant la date de vote du budget primitif.

Le permet de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur. Ces résultats doivent être justifiés par :

✓ Une fiche de calcul prévisionnel

- ✓ Les états des restes à réaliser au 31 12 2023
- ✓ Une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget.

Section de fonctionnem	ent <u>C</u>	Dépenses		Recettes		Solde + ou -
Résultat de l'exercice	437	300.09€		545 542.97 €		108 242.88 €
Résultat antérieur				425 654.59 €		425 654.59 €
Résultat à affecter						533 897.47 €
Section d'investissemer	ot <u>E</u>	épenses _		Recettes		Solde + ou -
Résultat de l'exercice	126 3	840.90 €		131 131.22 €		4 790.32 €
Résultat antérieur				2115.62 €		2115.62 €
Excédent à reporter						6 905.94 €
Reste à réaliser au 31/1	2/2023 E)épenses		Recettes		Solde + ou -
Fonctionnement	3	3 676.23 €	Ht.		- 3	33 676.23 €
Investissement	6	2 434.39 €		26 103.31 €	- 3	86 331.08 €
Reprise anticipée	E	Pépenses		Recettes		
Investissement						
Affectation 1068	(=- 36 331.08 € +	6 905.94 €)		29 425.14 €		
Fonctionnement		50				
Report excédent	(=533 897.47 € -2	29 425.14 €)	504 472.33 €		

Si le compte financier unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Le conseil municipal, après délibération,

Considérant le prix de revient de l'opération.

- Constate et approuve les résultats anticipés de l'exercice 2023 présentés ci-dessus;
- Décide d'affecter l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de la façon suivante :
 - o 29 425.14 € au compte Investissement R 1068 du budget principal 2024
 - o 504 472.33 € au compte Fonctionnement R 002 du budget principal 2024
- Autorise le Maire à exécuter la présente délibération et à signer les pièces s'y rapportant.

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

N°98 FINANCE

Budget primitif du budget principal et du budget annexe du Clos des Mesliers 2024

RAPPORTEUR : Louis MICHEL Délibération 2024-10

Selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes.

La commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2023, de l'affectation de ces résultats par anticipation et de la reprise des restes à réaliser.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2024. L'équilibre par section du budget primitif 2024 s'établit comme suit par chapitre :

Vu l'article L.1612-1, L-1612-2 et L-1612-3 du CGCT;

Vu l'article 2121-7 du CGCT ;

Vu la délibération DCM 2023 à la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57;

Vu la délibération DCM 2024 09 relative à la reprise anticipée des résultats 2023 ;

BP 2024 Budget principal

			INVES	TISSEMEN	T		
	DEPENSES	2023	2024		RECETTES	2023	2024
chapitre	Intitulé			chapitre	Intitulé		
001	Déficit antérieur reporté			001	Excédent antérieur reporté	2 115,62 €	6 905,94 6
16	Emprunt et dettes assimilées	20 500,00 €	41 000,00 €	16	Emprunt et dettes assimilées	86 000,00 €	335 000,00 6
20	Immobilisations incorporelles	78 269,00 €	4 080,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	245 597,63 €	461 277,01 6
21	Immobilisations corporelles	183 400,24 €	380 051,59 €	10	Dotation participation	16 529,73 €	2 849,19 6
23	Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	040	Amortissements immobilisations	17 981,95 €	19 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	112 159.00 €	521 897,00 €	13	Subventions d'investissement	26 103,31 €	26 103,31 6
041	Opérations patrimoniales	1 560,00 €	0.00 €	041	Opérations patrimoniales	1 560,00 €	0,00 €
				024	Cessions immo		66 468.00 6
				10	Excédent de fonctionnement		29 425.14 6
					THE DESCRIPTION DUBLISHED BO	395 888,24 €	947 028,59 €
то	TAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT BP	395 888,24 €	947 028,59 €	T	OTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT BP	395 000,24 €	947 020,03 €
тс	TAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT BP	395 888,24 €		TIONNEMEN		380 000,24 €	
тс	DEPENSES	395 888,24 € 2023				2023	2024
41.7			FONCT	TIONNEMEN	NT		
chapitre	DEPENSES		FONCT		RECETTES		
chapitre 011	DEPENSES Intitulé Charges générales	2023	FONC1	chapitre	RECETTES	2023	2024
chapitre 011 012	DEPENSES Intitulé Charges générales Charges de personnel	2023 291 450,00 €	FONC1 2024 231 963.41 €	Chapitre	RECETTES Intitulé Excédent antérieur reporté	2023 425 854,59 €	2024 504 472,33 €
chapitre 011 012 014	DEPENSES Intitulé Charges générales	2023 291 450,00 € 73 900,00 €	FONC1 2024 231 963,41 € 68 700,00 €	chapitre 502	RECETTES Intitulé Excédent antérieur reporté Produits de services Impôts et taxes	2023 425 854,59 € 5 215,00 €	2024 504 472,33 € 17 534,00 €
chapitre 011 012 014 023	DEPENSES Intitulé Charges générales Charges de personnel Alténuation de produits virement de la section de fonctionnement	2023 291 450,00 € 73 900,00 € 32 300,00 €	FONC1 2024 231 963,41 € 68 700,00 € 28 150,00 €	chapitre 5002 70 73	RECETTES Intitulé Excédent antérieur reporté Produits de services	2023 425 854.59 € 5 215,00 € 348 472,00 €	2024 504 472,33 € 17 534,00 € 379 856,50 €
chapitre 011 012 014 023 65	DEPENSES Intitulé Charges générales Charges de personnel Alténuation de produits	2023 291 450,00 € 73 900,00 € 32 300,00 € 245 597,63 €	FONC1 2024 231 963,41 € 68 700,00 € 28 150,00 € 461 277,01 €	chapitre 5002 70 73 74	RECETTES Intitulé Excédent antérieur reporté Produits de services Impôts et taxes Dotation participation	2023 425 554,59 € 5 215,00 € 348 472,00 € 90 510,17 €	2024 504 472,33 € 17 534,00 € 379 855,50 € 99 847,56 €
chapitre 011 012 014 023 65 66 67	DEPENSES Intitulé Charges générales Charges de personnel Atténuation de produits virement de la section de fonctionnement Autres charges de gestion courantes	2023 291 450,00 € 73 900,00 € 32 300,00 € 245 597,63 € 241 656,16 €	FONC1 2024 231 963,41 € 68 700,00 € 28 150,00 € 461 277,01 € 200 900 00 €	chapitre 5002 70 73 74 75	RECETTES Intitulé Excédent antérieur reporté Produits de services Impôts et taxes Dotation participation Autres produits	2023 425 854,59 € 5 215,00 € 348 472,00 € 90 510,17 € 49 636,00 €	2024 504 472,33 € 17 534,00 € 379 856,50 € 99 847,56 € 20 000,00 €
chapitre 011 012 014 023 65 66 67	DEPENSES Intitulé Charges générales Charges de personnel Atténuation de produits virement de la section de fonctionnement Autres charges de gestion courantes Intéréts prêt	2023 291 450,00 € 73 900,00 € 32 300,00 € 245 597,63 € 241 558,18 € 6 000,00 €	2024 231 963.41 € 68 700.00 € 28 150.00 € 461 277.01 € 200 900.00 € 9 719.97 €	chapitre 5002 70 73 74 75	RECETTES Intitulé Excédent antérieur reporté Produits de services Impôts et taxes Dotation participation Autres produits	2023 425 854,59 € 5 215,00 € 348 472,00 € 90 510,17 € 49 636,00 €	2024 504 472,33 € 17 534,00 € 379 856,50 € 99 847,56 € 20 000,00 €
chapitre 011 012 014 023 65 66 67 68	DEPENSES Intitulé Charges générales Charges de personnel Atténuation de produits virement de la section de fonctionnement Autres charges de gestion courantes Intérêts prêt	2023 291 450,00 € 73 900,00 € 32 300,00 € 245 597,63 € 241 858,18 € 6 000,00 € 4 000,00 €	2024 231 963,41 € 68 700,00 € 28 150,00 € 461 277,01 € 200 900,00 € 9 719,97 € 1 000,00 €	chapitre 5002 70 73 74 75	RECETTES Intitulé Excédent antérieur reporté Produits de services Impôts et taxes Dotation participation Autres produits	2023 425 854,59 € 5 215,00 € 348 472,00 € 90 510,17 € 49 636,00 €	2024 504 472,33 € 17 534,00 € 379 856,50 € 99 847,56 € 20 000,00 €

BP 2024 CLOS DES MESLIERS

			INV	ESTISSEM	ENT		
	DEPENSES	2023	2024		RECETTES	2023	2024
chapitre	Intitulé			chapitre	Intitulé		
001	Déficit antérieur reporté	77 523,00 €	78 715,00 €	16	Emprunts dettes	112 159,00 €	521 897,00 €
040	Transfert entre sections	112 159,00 €	521 897,00 €	040	Transfert entre sections	77 523,00 €	78 715,00 €
то	TAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT BP	189 682,00 €	600 612,00 €	т	OTAL RECETTES DINVESTISSEMENT BP	189 682,00 €	600 612,00 €
			FON	ICTIONNEM	MENT		
	DEPENSES	2023	2024		RECETTES	2023	2024
hapitre	Intitulé			chapitre	intitulé		
02	Déficit antérieur reporté			002	Excédent antérieur reporté	228 468,72 €	221 795,72 €
111	Charges à caractère général	243 468,72 €	664 977,72 €	70	Produits des services	0,00 €	
55 042	Autres charges de gestion courantes	19 641,00 €	5,00 €	75	Autres produits de gestion	5,00 €	5,00 €
	Transfert entre sections	77 523,00 €	78 715,00 €	042	Transfert entre sections	112 159,00 €	521 897,00 €
142							
142		7					*

Après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité le budget primitif 2024 en équilibre pour le budget principal et le budget annexe du Lotissement du Clos des Mesliers.

Précise que le présent budget est réputé voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres en fonctionnement comme en investissement, conformément à l'article L.2312-2 du code des Collectivités Territoriales.

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

N°99

QUESTIONS DIVERSES

Prochaine réunion du Conseil municipal le 11 avril 2024 pour le budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 29 février 2024 2023 à 21h55, le PV peut être dressé.

La Secrétaire de séance, Sandrine Planchenault



Liste des délibérations soumises au conseil municipal

Date de la séance	Numéro de la délibéra tion	Objet de la délibération	Décision de l'organe délibérant
Jeudi 23 février 2024	2024-05	Modification PLUI N°4 présentation	A l'unanimité
Jeudi 23 février 2024	2024-06	Maîtrise d'œuvre Clos des Mesliers Tranche 2	A l'unanimité
Jeudi 23 février 2024	2024-07	Tarification salle des fêtes casse mobilier urbain	A l'unanimité
Jeudi 23 février 2024	2024-08	Clos des Mesliers Tranche 2 prix de vente au m2	A l'unanimité
Jeudi 23 février 2024	2024-09	Reprise anticipée du résultat du Budget principal 2023	A l'unanimité
Jeudi 23 février 2024	2024-10	Budget primitif budget principal et budget annexe Clos des Mesliers	A l'unanimité

Signature du procès-verbal de la réunion du 15 février 2024

Le Maire	
Lie Mail	
Louis MICHEL	53
Les Adjoints	
Annette BEDOUET	Bedouet
Jean-Claude LOCHIN	*
Sandrine PLANCHENAULT	CALCEURAN
Les Conseillers Municipaux	
Géraldine BLIN	Blian
Soizic CHEVALLIER	
Christian GABLIN	100
Didier JAGLINE	9
Nathalie LORET	- Falls
Ludivine MURI	Marc
Loïc PEYON	Af-
Mégane RENOUARD-BOUTEMY	HID
Olivier RENOUX	Absent
Frédéric RONDEAU	

